



Revue en ligne *Camenae*

<https://www.saprat.fr/instrumenta/revues/revue-en-ligne-camenae/>

ISSN 2102-5541

Numéro 33, mai 2025

SCIENCES ET SAVOIR EN AQUITAINE À L'ÉPOQUE DE MONTAIGNE

sous la direction d'Anne Bouscharain, Violaine Giacomotto-Charra
et Sabine Rommevaux-Tani
dans le cadre du projet **HumanA** / Région Nouvelle Aquitaine

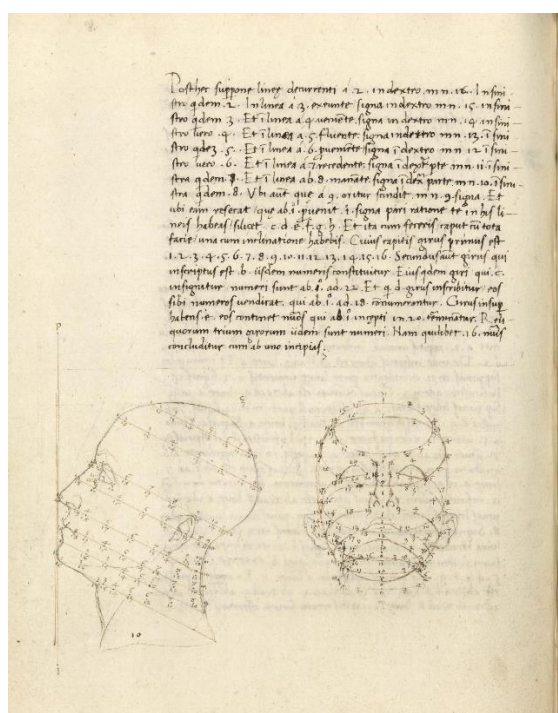


Illustration : Piero della Francesca, *Tractatus de perspectiva pingendi*, manuscrit conservé à la Bibliothèque Municipale de Bordeaux, Fonds Manuscrits médiévaux, [Ms 0616](#), fol. 86r^o.

Pour citer cet article :

Violaine GIACOMOTTO-CHARRA, « Exemple d'un corpus médical local : les textes bordelais sur la peste au XVI^e siècle », *Sciences et savoir en Aquitaine à l'époque de Montaigne* (dir. A. Bouscharain, V. Giacomotto-Charra et S. Rommevaux-Tani), *Camenae*, 33, mai 2025.



Sciences et savoir en Aquitaine à l'époque de Montaigne, revue *Camenae* n°33 © 2025 by A. Bouscharain, V. Giacomotto-Charra et S. Rommevaux-Tani is licensed under CC BY-NC-ND 4.0

EXEMPLE D'UN CORPUS MÉDICAL LOCAL : LES TEXTES BORDELAIS SUR LA PESTE AU XVI^E SIÈCLE¹

Le XVI^e siècle a vu se multiplier de manière exponentielle les ouvrages imprimés traitant de la peste, alors qu'aucun réel progrès thérapeutique n'a été effectué au cours du siècle². À quoi pouvaient donc servir tant de livres s'il n'y avait rien de neuf à dire ? À rassurer la population, à informer les autorités, à faire acte d'efficacité pour les médecins, à guetter malgré tout d'éventuels progrès thérapeutiques, à s'adapter enfin au contexte local, dans un temps où les épidémies restent fréquentes et dévastatrices³. La publication, au cours du XVI^e siècle, de plusieurs traités bordelais consacrés à la peste et écrits par les médecins de la ville est l'occasion d'étudier la variante aquitaine d'une pratique médicale européenne. Au-delà de leur contenu thérapeutique qui n'a rien de vraiment nouveau, ces traités révèlent comment se construit une communauté de savants et les relations qu'ils nouent avec les autorités d'une cité, comment circule l'information, comment les médecins s'adressent, par temps d'épidémie, à une population inquiète à laquelle pourtant ils n'ont guère de solutions nouvelles à proposer, et comment c'est finalement l'organisation et la destination du livre qui constituent l'élément de nouveauté.

UNE MALADIE ÉDITORIALE

La peste est une maladie que l'imaginaire général associe d'abord au Moyen Âge en raison de l'ampleur inédite de la grande peste noire de la première moitié du XIV^e siècle. Elle reste cependant au XVI^e siècle une maladie endémique dont les poussées sont régulières. Les témoignages bien documentés permettent de savoir que la maladie, depuis les épisodes initiaux du Moyen Âge, est récurrente : jusque dans les années 1530-1540, la peste se manifeste environ tous les onze ans, pour des épisodes qui durent d'un an jusqu'à parfois cinq ans. Après une poussée entre 1531 et 1536, elle semble ralentir et se manifeste environ tous les quinze ans, avec deux poussées particulièrement fortes qui ont durement frappé

¹ Cet article a été rendu possible grâce aux travaux du groupe de travail HuMed dirigé par Véronique Montagne (Université-Côte-d'Azur), qui ont recoupé ceux du projet **HumanA** au sujet de la peste bordelaise : une séance de travail a pu avoir lieu à la Bibliothèque Mériadeck sur les textes bordelais, la veille de la journée d'étude qui a donné lieu à cette publication. Une première version de cet article a été présentée sous forme orale dans le cadre des conférences des Bibliophiles de Guyenne, le 13 mai 2024 : nous avons fait le choix de conserver une première partie plus générale qui, dans le cadre de cette conférence, permettait de poser rapidement le contexte pour un auditoire non spécialiste.

² Sur la teneur rhétorique de tous ces traités, voir V. Montagne, *Médecine et rhétorique à la Renaissance : le cas des traités de peste en langue vernaculaire*, Paris, Classiques Garnier, 2017.

³ Pour une présentation d'ensemble des réactions à la peste et l'évocation de nombreux livres qui en traitent, voir la [page dédiée](#) de la Bibliothèque Inter Universitaire de Santé. Sur la peste en général, les ouvrages sont nombreux, voir notamment W. Naphy et A. Spicer, *The Black Death. A History of Plagues, 1348-1730*, Stroud, Tempus, 2000 et pour la France, en particulier J. Coste, *Représentations et comportements en temps d'épidémie dans la littérature imprimée de peste (1490-1725)*, Paris, Champion, 2007 et F. Hildesheimer, *La Terreur et la pitié. L'Ancien Régime à l'épreuve de la peste*, Paris, Publisud, 1990. Pour le poids de la peste dans les imaginaires, voir B. Hobart, *La Peste à la Renaissance : l'imaginaire d'un fléau dans la littérature française du XVI^e siècle*, Paris, Classiques Garnier, 2020.

Bordeaux : 1564 et 1586. Les répercussions démographiques en sont bien visibles⁴ ; l'épidémie de 1585 à Bordeaux, restée célèbre en raison du refus de Montaigne, aux tout derniers jours de son mandat de maire, de rentrer dans la ville⁵, provoque environ 14 000 morts en quelques mois. La peste est donc une réalité omniprésente : chacun dans une vie connaît au moins un, probablement plusieurs épisodes de peste ; elle reste tapie dans les consciences inquiètes et si, par chance, on échappe à la contagion, on a dans son entourage et sa famille plusieurs personnes qui ont été malades et/ou en sont mortes. La Renaissance, par ailleurs, connaît d'autres épidémies terrifiantes qui marquent en profondeur l'imaginaire collectif, en particulier l'épidémie nouvelle de syphilis⁶, qui devient une préoccupation majeure ; mais, alors que l'on a rapidement identifié le mode de transmission de cette maladie pourtant toute récente, celui de la peste reste un mystère et la peste une maladie aux marges de la médecine rationnelle, puisqu'on ne sait pas s'en prémunir et qu'elle frappe de manière aveugle les riches comme les pauvres, les puissants comme les faibles, les vertueux comme les pécheurs.

Or, et c'est le point qui nous intéresse ici, c'est aussi une maladie étroitement liée à l'histoire du livre imprimé : la littérature médicale de la Renaissance est caractérisée par une très forte production de traités de peste, en particulier dans la deuxième moitié du siècle, phénomène d'autant plus remarquable que la médecine fait très peu de progrès dans ce domaine à cette même période⁷. Les médecins ne connaissent toujours pas l'étiologie de la maladie et n'ont aucun remède nouveau à proposer. Du point de vue éditorial, la peste est donc une maladie paradoxale, puisqu'il existe un rapport proportionnellement inverse entre ce que l'on a à dire de nouveau (à peu près rien) et le volume considérable que représente la production de ces traités de peste, surtout si l'on ajoute aux français, les textes vernaculaires dans d'autres langues, les textes latins et les chapitres sur la peste inclus dans des traités de médecine plus générale. L'histoire de la peste épouse d'une certaine façon l'histoire du livre imprimé, et inversement.

Entre 1510 et 1610 en effet, paraissent au moins une cinquantaine de textes imprimés pour les seuls ouvrages écrits en langue française, ce qui est un chiffre considérable au regard de la littérature médicale alors publiée en vernaculaire. Les premiers ouvrages sont concentrés sans les années 1510-1520, avec les traités en français de Guillaume Bunel⁸, Nicolas de

⁴ Sur la peste à Bordeaux, voir S. Barry, « Bordeaux face à la peste aux XVI^e et XVII^e siècles », *Histoire des Sciences médicales. Organe officiel de la Société Française d'Histoire de la Médecine*, 34-3, 2000 et S. Barry et M. Fauré, *Préservez-vous du Mal ! Les Bordelais face à la peste, XIV^e-XVIII^e siècles*, Bordeaux, Mémorig, 2020.

⁵ Rappelons que Montaigne n'a pas fui Bordeaux ; il était absent de la ville et les jurats lui demandèrent de revenir simplement pour assister à l'élection de son successeur. Il leur répondit, par une lettre du 30 juillet 1585, qu'il refusait de revenir en ville, sans doute parce qu'il était tout à fait inutile de s'exposer à la contagion pour assister à une élection à laquelle il n'était pas tenu d'être présent. La polémique sur ce qui est ensuite devenu une « fuite » a été bien plus tardive, car le fait de fuir les villes était le premier moyen de se préserver dans la littérature de l'époque, même si, bien sûr, la question est différente pour les responsables politiques. Sur la fuite devant la peste, voir dans ce même numéro la contribution de B. Hobart et J. Wildberger. Sur Montaigne et la peste, on peut se reporter à la notice de G. Banderier dans le *Dictionnaire Montaigne*, s. d. Ph. Desan, Paris, Classiques Garnier, 2018, p. 1457-1458, qui comporte une bibliographie sur le sujet.

⁶ Sur ce sujet, voir l'excellente anthologie commentée sous la direction d'A. Bayle et B. Gauvin, *Le Siècle des vérolés. La Renaissance européenne face à la syphilis*, Grenoble, Jérôme Million, 2019.

⁷ Les textes sont ainsi très répétitifs, identifiant les causes, la colère divine comme cause lointaine, l'air infecté comme cause proche, puis donnant des listes de comportements à adopter et de recettes, préventives et curatives. Les soins demeurent largement inspirés des écrits antiques et arabes, et les recettes se répètent presque à l'identique d'un livre à l'autre ; nous renvoyons sur ce point à la littérature médicale signalée dans la note 3.

⁸ Guillaume Bunel, *Œuvre excellente et à chacun desirant soi de peste préserver très utile. Contenant les medecines préservatives et curatives des maladies pestilentiuses et conservatives de la santé, nouvellement composé par Monsieur Guillaume Bunel en la Faculté de medecine, Docteur regent de l'Université de Tholose, lesquelles par luy sont ordonnées tant en Latin qu'en François par*

Houssemayne⁹ et Gabriel de Tarrega¹⁰, ce dernier intéressant directement notre histoire locale. On trouve peu de textes entre 1520 et 1540, à l'exclusion de Jean Thibault¹¹, plusieurs fois réédité, puis le mouvement de publication reprend après 1540, probablement en réaction à la forte peste des années 1530-1535, avec deux grandes poussées dans la deuxième moitié du siècle, qui correspondent aux pestes de 1564 et 1586, mais aussi aux retombées de l'humanisme médical. On observe ainsi, selon Véronique Montagne, une « densification remarquable » des traités en 1560-1570, puis un mouvement similaire dans les années 1580-1590¹². Les dates de publication rendent visible le fait que la production éditoriale suit la survenue de grandes poussées épidémiques, et non l'annonce de découvertes thérapeutiques. Si les phases d'activité de la maladie peuvent éventuellement conduire à faire des progrès, ces véritables épidémies de livres semblent surtout destinées à essayer à la fois de répondre à l'angoisse des populations et de prévenir autant que possible la poussée suivante.

Ce corpus de traités de peste est remarquable par la précocité de l'usage de la langue vulgaire : ils sont écrits très tôt en français, alors même que peu d'ouvrages de médecine sont alors publiés en vernaculaire, et uniquement dans des domaines bien précis, tels la chirurgie ou la pharmacopée médicale « pour les pauvres » (comme la littérature des trésors médicaux¹³), soit dans des domaines qui sont alors aux marges de la médecine et concernent surtout ses franges pratiques ainsi que des hommes de l'art qui ne sont pas nécessairement latinisants. L'usage précoce du français est le signe que la floraison de ces traités est étroitement liée à un besoin de communication, car, c'est un point important, si certains d'entre eux sont parfois l'œuvre d'apothicaires ou de chirurgiens, ils sont majoritairement celle de médecins, qui, par ailleurs, écrivent en latin. Il s'agit donc d'un choix délibéré pour toucher un lectorat qui n'est pas celui de leur corps professionnel et qui montre qu'il s'agit de publications dont l'enjeu n'est médical qu'au sens où il faut éduquer une population inquiète et ignorante. Le traité limougeaud de Jean David en propose une objectivation plaisante sous forme de quatrain adressé « Au lecteur » à la fin des pièces d'escorte, juste avant la dédicace :

En temps de Peste un Medicin
Si veul avoir que rien ne coste
Tu l'auras soir, et matin

rime ; avec plusieurs épîtres à certains excellens personnages en la louange de justice et de la chose publique, Toulouse, Pierre Bordalerius, 1513.

⁹ Nicolas Houssemayne a écrit un *Regime et traicté singulier contre la peste* qui daterait de 1514, mais on ne le trouve imprimé qu'avec un texte de Jean Goeurot, *Summaire tressingulier de toute médecine et cyrurgie : spécialement contre toutes maladies survenantes quotidiennement au corps humain. Composé et approuvé par maistre Jehan Goeurot [...]. Item un régime singulier contre la peste*, Troyes, Jean Lecoq, 1520.

¹⁰ G. de Tarrega, *Tracte contre la peste moult utile et profitable fait et composé à la requeste de Messeigneurs les maire et soubsmaire et Jurés de Bourdeaux*, Bordeaux, Gaspard Philippe, 1519. Nous adoptons ici le nom habituellement utilisé dans les notices bibliographiques, mais Tarrega se nomme lui-même « Gabriel Tarague » sur la page de titre de son traité de peste.

¹¹ *Le Thresor du remede preservatif et guerison (bien experimentee) de la Peste et fièvre pestilentielle : avec declaration dont procedent les gouttes naturelles et comme elles doivent retourner*, Anvers, Martin Lempereur, 1531.

¹² Pour une liste exhaustive, voir V. Montagne, *Médecine et rhétorique à la Renaissance*, p. 31-35.

¹³ Cette veine prolifique de la littérature médicale est illustrée par le *Trésor des pauvres* attribué à Arnould de Villeneuve, qui est en réalité une compilation de conseils médicaux pratiques d'origines diverses. Il s'inscrit dans la topique d'une littérature médicale et pharmaceutique à destination de ceux qui n'auraient pas les moyens de faire venir le médecin (argument que l'on trouve aussi en tête du *Jardin de santé*, par exemple, et dont on peut douter, ces livres n'étant pas nécessairement bon marché). Sur la littérature des trésors, dont les *trésors médicaux*, voir le site consacré aux *Thresors de la Renaissance* d'Anne Réach-Ngô ainsi que ses nombreux travaux sur ce sujet.

Si de mon Livre fais ton hoste¹⁴.

Ces traités de peste, enfin, sont publiés dans toute la France, y compris dans des villes qui ne sont pas des grandes villes d'imprimerie, ce qui confirme leur rôle local plutôt que la recherche d'une circulation européenne à destination des confrères que, de fait, rien ne justifierait. Pour l'Aquitaine, ainsi, outre les traités spécifiquement bordelais, on trouve des ouvrages publiés à La Rochelle¹⁵, Poitiers¹⁶ et, comme nous venons de le voir, Limoges. Cela témoigne de l'importance d'une réaction politique locale bien plus que nationale aux poussées épidémiques, principalement parce que les premières grandes mesures de santé publique (confinement, abattage des animaux errants, quarantaine, hôpitaux...) sont des mesures du ressort des municipalités et se généralisent en France surtout à partir du XVI^e siècle. Des titres publiés ailleurs qu'à Bordeaux confirment que cette portée locale des textes, comme le rôle public des médecins et leurs liens avec les politiques municipales, sont des données communes à l'ensemble du royaume, qui expliquent l'inflation éditoriale. Ainsi le *Discours sur la contagion de peste qui a esté ceste presente année en la ville de Lyon, contenant les causes d'icelle, l'ordre, moyen et police tenue pour en purger, nettoier et delivrer la ville* de Claude De Rubys¹⁷ (on note l'expression déictique « ceste presente année » dans le titre qui réfère à une situation de communication immédiate et partagée) ou *Le chasse-peste de Beaufort en deux traittez : où est contenu la police qu'on doibt garder tant à la ville d'Aix en Provence que ailleurs, pour se preserver de la contagion epidimique* de Jean de Beaufort¹⁸ ou encore l'*Advertissement et conseil à Messieurs de Paris, tant pour se preserver de la peste comme aussi pour nettoier la ville et les maisons qui y ont esté infectees* d'Étienne Gourmelen¹⁹.

On peut ainsi relever la différence entre ces traités à vocation locale et municipale et des textes plus généraux par la simple comparaison des titres, par exemple, pour prendre un texte très connu, celui d'Ambroise Paré : *Traicté de la peste, de la petite verolle et rougeolle : avec une briefve description de la lepre*²⁰, ou le grand traité de Joseph Du Chesne devenu médecin du roi Henri IV, *De la peste recognue et combattue, avec les plus exquis et souverains remedes*²¹. Certains de ces titres mettent également en évidence, même sans ancrage local affirmé, l'importance de l'adresse politique, comme l'*Epydimyomachie ou Combat de la peste avec le reglement politique* d'Ésaïe Le lièvre²² ou encore les *Remedes certains et bien approuvez contre la peste, extraicts de plusieurs Auteurs : par maistre Lienard Fouchs, Medecin très renommé aux Allemaignes, nouvellement tourné de latin en françois par l'amateur de santé publique* traduits de Leonhart Fuchs²³. On note enfin qu'il est question de prévenir bien plus que de guérir, voire de consoler, comme chez Jean Cassal, *Traicté de la peste : avec une méthode servant pour la cognoissance d'icelle, ensemble une exhortation pour*

¹⁴ J. David, *Traicté de la peste contenant les causes, signes, praecautio et cure d'icelle ; ensemble des causes et cure de la maladie populaire qu'a régné l'année passée 1595*, Limoges, Hugues Barbou, 1596, fol. â1v. La bibliothèque Mériadeck conserve l'unique exemplaire survivant connu à ce jour de ce traité.

¹⁵ O. Poupard, *Conseil divin touchant la maladie Divine, et Peste en la ville de Rochelle. Item deux notables histoires, l'une de la scorzonere, l'autre de la pierre bezair qui sont deux excellens theriaques. Faict, premierement, latin, puis françois*, La Rochelle, Jean Portau, 1583.

¹⁶ S. Colin, *Traicté de la Peste, et de sa guerison, premierement escrit en langue syrienne, par Rasès medecin admirable, interpreté en Grec, par Alexandre Trallian, et nouvellement traduit de Grec en François, par M. Sebastien Colin Medecin à Fontenay. Plus une epitome, contenant les causes, remedes, et preservatifs de la Peste* [...], Poitiers, Enguilbert de Marnef, 1566.

¹⁷ Lyon, Jean d'Ogerolles, 1577.

¹⁸ Aix, Thomas et Guillaume Maillou, 1580.

¹⁹ Paris, Nicolas Chesneau, 1581.

²⁰ Paris, André Wechel, 1568.

²¹ Paris, Claude Morel, 1608.

²² Paris, Robert Coulombel, 1582.

²³ Paris, Michel Buffet, 1570.

*consoler ceux qui seront detenus de quelques grandes maladies et principalement de la contagion*²⁴. Les livres sur la peste sont donc affaire de pratiques et de marchés éditoriaux, ainsi que de ce que nous nommerions aujourd'hui des opérations de communication, bien plus que de médecine. Dans ce contexte, qu'en est-il du cadre et du marché bordelais ? Comment la médecine et l'édition bordelaises s'inscrivent-elles dans ce mouvement ? Qui écrit sur la peste à Bordeaux et que nous apprend l'histoire intellectuelle locale ?

LE CORPUS BORDELAIS : UN CORPUS CARACTÉRISTIQUE MAIS NÉANMOINS REMARQUABLE

Au cours du XVI^e siècle, la ville de Bordeaux voit la publication de trois traités de peste rédigés par ses médecins et étroitement liés à la politique municipale de santé. En 1519, Gabriel de Tarrega fait paraître son *Tracté contre la peste moult utile et profitable faict et composé à la requeste de Messeigneurs les maire et soubz-maire et Jurés de Bourdeaux* ; en 1564, Pierre Pichot publie un ouvrage, dont il manque la page de titre, adressé *A messieurs les Maire et Juratz de ceste ville de Bourdeaux*²⁵ ; enfin Guillaume Briet publie en 1599 un *Discours sur les causes de la peste survenue à Bourdeaux, cest an 1599, avec la préservation et curation d'icelle*²⁶. Conformément à ce que l'on observe à l'échelle du royaume, ce corpus est écrit intégralement en français, alors que ces médecins publient par ailleurs en latin des ouvrages d'une portée savante plus importante, comme le *De animorum natura, morbis, uitiis, noxis, horumque curatione, ac medela, ratione medica ac philosophica* de Pierre Pichot, que Montaigne possédait dans sa bibliothèque, ou, du même, le *De rheumatismo, catharrho uariisque a cerebro destillationibus, et horum curatione libellus*²⁷. Poupart, à La Rochelle, dit avoir écrit d'abord en latin²⁸. Les dates de publication correspondent exactement aux grands mouvements éditoriaux identifiés, soit à la fois le passage précoce à l'imprimé avec le traité de Gabriel de Tarrega, et les deux grandes poussées épidémiques et par conséquent éditoriales de 1564 et 1586²⁹. Briet écrit en effet après la peste moins forte de 1599, mais fait également référence dans son texte à celle de 1586.

Comme le montrent les titres, ce corpus bordelais est très fortement corrélé à l'activité politique locale, celui de Tarrega indiquant qu'il s'agit d'une commande et ceux de Pichot et de Briet apparaissant comme des réactions aux poussées de peste locales conformes à ce que l'on attendait probablement d'un médecin de ville. Les auteurs sont en effet tous les trois

²⁴ Lyon, Benoît Rigaud, 1589.

²⁵ Bordeaux, Veuve Morpain, 1564. Il aurait aussi écrit, d'après A. Du Verdier (*La Bibliothèque*, Lyon, Barthélémy Honorat, 1585, p. 1038) un *Brief Advertissement pour se garder de Peste, colligé des livres d'Hippocrate, Galen et autres anciens et excellens Autheurs* imprimé à Agen, sans date, probablement en 1546-1547, mais dont on n'a pas trace. Pichot mentionne lui-même dans son adresse aux jurats un traité qu'il aurait écrit à l'occasion de la peste de 1546, mais cela ressemble fort à la reprise d'un *topos* (voir *infra*), on peut donc douter de l'existence de ce premier texte, du moins de sa publication.

²⁶ Bordeaux, Simon Millanges, 1599. Il est par ailleurs le traducteur de l'*Explication de deux questions politiques touchant la peste, l'une si elle est contagieuse : l'autre si le devoir du chrétien permet de se retirer du lieu où elle est et comme on s'y doit comporter*, Bordeaux, Simon Millanges, 1599, traduction du *De peste quaestiones duae explicatae : una sitne contagiosa, altera an et quatenus sit Christianis per secessionem uitanda* de T. de Bèze (Genève, Eustache Vignon, 1579), voir sur cette traduction la contribution de B. Hobart et J. Wildberger dans le présent numéro.

²⁷ Bordeaux, Simon Millanges, respectivement 1574 et 1577.

²⁸ Voir le titre : *Conseil divin touchant la maladie Divine, et Peste en la ville de Rochelle. Item deux notables histoires, l'une de la scorzonere, l'autre de la pierre bezoar qui sont deux excellens theriaques. Faict, premierement, latin, puis françois*. On ne trouve pas trace cependant d'une édition latine.

²⁹ Nous n'avons pas ici retenu Du Chesne et son *De la peste reconnue et combattue, avec les plus exquis et souverains remedes* (Paris, Claude Morel, 1608), car il n'est pas lié à la vie municipale bordelaise même s'il garde, par l'ancrage du médecin et son rôle auprès d'Henri IV (voir notre autre contribution dans ce volume), une forte attache locale. Son traité est cependant intéressant pour illustrer cette chronologie car il correspond à la grande épidémie parisienne de 1606.

médecins de la ville : Bordeaux possédait une faculté de médecine et un Collège des médecins dont les premières traces archivistiques remontent, d'après Guillaume Péry, à 1411. Ses statuts établissaient la manière dont un médecin était autorisé à y être agrégé et à pouvoir de ce fait exercer dans la cité girondine. Parmi les conditions requises figurait le passage de six examens en deux ans, dont « le premier et le dernier avaient lieu à l'Hôtel de ville en présence du maire et des jurats »³⁰, ce qui témoigne des liens étroits entre le Collège et la Jurade. La répartition des rôles et des charges entre la faculté et l'organisation collégiale n'est pas toujours très claire, le dossier historique n'ayant pas été rouvert depuis longtemps, mais il semble que le Collège ait été le plus puissant et qu'il contrôlait la faculté, plus jeune. C'est lui qui désignait un unique régent (jusqu'à la réforme de 1573) et conseillait la Jurade sur les points de l'enseignement comme de la politique de santé publique alors naissante. C'est bien sûr parmi les membres du Collège qu'était choisi un médecin de la ville. Les auteurs des traités de peste furent tous à la fois membres du Collège des médecins de la ville et régents ou lecteurs à l'université³¹.

Gabriel de Tarrega est probablement un Catalan né vers 1468 et issu d'une famille juive, converti. On sait qu'il exerce la médecine à Bordeaux à partir de 1494 et qu'il devint le régent de la faculté en 1496³². Il semble que la ville lui ait confié les fonctions de médecin ordinaire, qui comportait d'enseigner et de conseiller la Jurade³³. D'après G. Péry comme A.-A. Chabé, c'est Raimond de Granolhas (ou Granollax) qui succéda à Tarrega, mort en 1536, lui-même suivi par Pierre Pichot³⁴.

Pierre Pichot est né vers 1520 près de Saumur, maître ès arts de l'université d'Angers, puis reçu bachelier en 1536 à Montpellier. Peut-être passé par Agen, il s'installe ensuite à Bordeaux : d'après Chabé, il apparaît dans les documents d'archives « en 1554 au titre de membre du Collège, en 1555 comme médecin ordinaire de la ville en remplacement de Raymond de Granolhas »³⁵. C'est sous son impulsion que les études médicales, mais aussi le rôle des médecins de ville sont réorganisés : le 15 octobre 1573, le Parlement de Bordeaux nomme quatre médecins du Collège, Pierre Pichot, Guillaume Briet, Charles Rousseau et Étienne Maniald, lecteurs à la Faculté de médecine pour enseigner aux apprentis médecins, chirurgiens et apothicaires³⁶. En 1580, après la mort de Pichot, c'est enfin Guillaume Briet

³⁰ G. Péry, *Histoire de la Faculté de médecine de Bordeaux et de l'enseignement médical dans cette ville : 1441-1888*, Paris, Doin et Bordeaux, Duth, 1888, p. 4 et 5.

³¹ Voir outre l'ouvrage de G. Péry, A.-A. Chabé, *La Faculté de médecine de Bordeaux aux XV^e et XVI^e siècles*, Bordeaux, Bière, 1952.

³² J. Delpit rapporte qu'il est mentionné par « les nouveaux règlements faits, le 12 avril 1496, par l'Université » de Bordeaux : « *Quarto, egregius dominus doctor magister Gabriel Tarraga, regens in saluberrima medicinae facultate, leget in scholis suis* », *Origines de l'imprimerie en Guyenne*, Bordeaux, E. Forastie et fils, 1869, p. 52. Chabé précise quant à lui que le régent « était choisi parmi les membres du Collège des Médecins qui, en fait, le désignait au Parlement avec l'approbation des jurats et l'assentiment de l'autorité ecclésiastique [...] Tarrega resta régent de 1496 à 1517 et de 1521 à 1536, année de sa mort », p. 10.

³³ Voir J. Delpit, *Recherches biographiques et bibliographiques sur Tarregua*, dans les *Actes de l'Académie de Bordeaux* de 1848, ainsi que la reprise de cette notice dans ses *Origines de l'imprimerie en Guyenne*. C'est son fils Jean qui dit, dans une épître insérée dans l'édition des œuvres de son père, que ce dernier « était depuis vingt-six ans médecin gagé de la ville de Bordeaux », G. Péry, p. 85, p. 18 pour Gaspart Philippe.

³⁴ Sur Pichot, voir l'article d'A. Legros, « La vie et l'œuvre d'un médecin contemporain de Montaigne, Pierre Pichot », *Revue française d'histoire du livre*, 92-93, 1996, p. 361-374.

³⁵ A.-A. Chabé, *La Faculté de médecine de Bordeaux*, p. 21.

³⁶ Voir A.-A. Chabé, *La Faculté de médecine de Bordeaux*, p. 25-26 et G. Péry, *Histoire de la Faculté de médecine de Bordeaux*, p. 90. Un second arrêt du parlement, le 20 octobre, précise que Pichot et Rousseau instruisent les médecins, Maniald les chirurgiens et Briet les apothicaires. « Par un même arrêt, le Parlement ordonnait aux Maire et jurats de donner à ces lecteurs des gages compétents et convenables à prendre sur les deniers communs de la Ville », *ibid.*

qui est désigné par les Jurats comme médecin ordinaire de la ville, ce qu'il est resté jusqu'en 1603.

Guillaume Briet, né vers 1529 à Saint-Émilion, exerce à Bordeaux comme membre du Collège des médecins depuis environ les années 1560. On ne connaît pas la date de sa mort. Ces informations lacunaires sont suffisantes pour comprendre que ce ne sont pas n'importe quels médecins qui écrivent et publient à Bordeaux au sujet de la peste. Tarrega, Pichot puis Briet ont un rôle officiel, à un moment où la médecine municipale s'organise et se structure fortement³⁷ : c'est dans ce cadre que ces hommes écrivent leurs traités de peste. En sens inverse, on peut avancer l'hypothèse qu'écrire un traité de peste, réagir aux événements épidémiques, est un geste obligé pour un médecin de ville, surtout dans une cité qui est un carrefour commercial et fluvial, quasi-maritime et donc très exposé à la contagion.

Tout à fait représentatif des mouvements nationaux (même s'il est de moindre ampleur que le mouvement lyonnais, ville où l'imprimerie joue un rôle sans commune mesure avec la très timide imprimerie bordelaise), le corpus bordelais n'en est pas moins un corpus remarquable, malgré le petit nombre de textes qui le composent : il illustre toutes les grandes étapes identifiées au plan national, car il comporte en particulier un des tout premiers textes en français, très précoce même à l'échelle du pays. Les trois textes sont des publications locales, chez des imprimeurs qui par ailleurs, avant Simon Millanges, ont eu une activité parfois très faible, comme Gaspard Philippe resté quatre ans à Bordeaux, de 1516 à sa mort et qui ne publia que huit livres, dont deux de Tarrega, ce qui dit sans doute l'importance extrême de ces traités de peste et de leur inscription dans la vie de la cité³⁸.

Ce corpus, même restreint, permet par ailleurs d'observer non seulement l'inflation purement éditoriale des traités qui se répètent d'épidémie en épidémie, mais aussi l'accroissement considérable de leur volume. L'ouvrage de Tarrega comporte vingt pages (dix feuillets in-quarto), page de titre et illustration finale incluses, soit environ dix-sept pages de texte³⁹ : il s'agit d'une plaquette plutôt que d'un traité. Celui de Pichot est un in-8° de trente-deux feuillets, soit une soixantaine de pages de texte, et celui de Briet, enfin, est également un in-8° de quatre-vingt-quinze pages⁴⁰.

L'ensemble est donc intéressant par sa nature même, par les renseignements qu'il apporte sur l'activité éditoriale liée aux épidémies de peste et par ce qu'il révèle de la continuité du rôle des médecins bordelais, rôle soutenu par les presses locales, dès avant Millanges et son statut d'imprimeur municipal. Ajoutons que les médecins de la ville se font, de manière générale, le devoir d'être également des vulgarisateurs pour ce qui regarde les maladies épidémiques, puisque, si Étienne Maniald n'écrit pas de traité de peste, il produit, à côté de ses écrits en latin, un texte français portant sur une autre maladie dévastatrice en traduisant le traité sur la syphilis du médecin montpelliérain Guillaume Rondelet⁴¹.

³⁷ Il manque une étude sur le sujet. Signalons un passionnant mémoire de master sur ce sujet, mais pour la ville de Lyon : Lucie Mailhot, [*Les Débuts de la santé publique à Lyon à travers la littérature médicale de 1570 à 1650*](#), sous la direction de Nicolas Le Roux, Université de Lyon 2, 2013.

³⁸ On peut signaler que Gaspard Philippe, avant de venir à Bordeaux, a publié en 1510, tôt dans l'histoire de l'imprimé médical, un traité de peste en vers, prétendument attribué à un médecin grec du nom d'Atila et traduit par un dénommé Ambroys Sergent : [*Traictié tres utile contre la peste, jadis fait et composé au pays de Grèce par ung venerable docteur en medecine et astrologie nommé de Atila. Translaté de latin en françois par maistre Ambroys Sergent, natif de la noble cité du Mans, prothonotaire du Saint Siege apostolique, pour conserver et garder la santé corporelle de toute humaine nature*](#), Paris, Gaspard Philippe, 1510.

³⁹ Le seul exemplaire connu est conservé à la Bibliothèque Mazarine.

⁴⁰ On peut noter en comparaison que le traité de Du Chesne, médecin dont nous signalons la prolixité dans notre autre contribution, est un in-8° de 570 pages (signature : [16] 547 [5]; 152 (=160) [16]; [8] 198).

⁴¹ *Traité de Verole par M. Guillaume Rondelet, Lecteur ordinaire en medecine à Montpellier. Traduit en François, et remis au net par Estienne Maniald, professeur de medecine, en l'Université de Bourdeaux*, Bordeaux, Simon Millanges, 1576.

UNE OPÉRATION DE COMMUNICATION

L'intérêt de ces trois ouvrages tient avant tout à l'éclairage qu'ils jettent sur les stratégies de communication en temps d'épidémie et la manière dont les médecins de la ville conçoivent leur rôle et justifient leurs textes. Sur ces différents points, un rapide examen des trois *incipits* est éclairant :

TARREGA : Messeigneurs, j'avoie escript longtemps a ung petit tracté de pestilance contenant deux parties : l'ungne estoit preservative et l'autre curative. Et à present aussi ont commencé aulcunes fiebres procedentes de matiere venimeuse avecques apophtegmes. Par quoy considerée la disposition du temps laquelle grandesment est distemperée et dispouse le corps à generation de mauvaises humeurs. Et que mon art est ordonné à conserver le corps humain en bonne disposition et aussi de preserver qu'il ne tombe en aulcune distemperance, pareillement quant il est tombé de le restituer à santé selon qu'il est possible. Ce considéré j'ay ajouté ceste année aulcuns bons remedes auquel tracté moyennant lesquelz avecques l'aide de notre Seigneur chacunz se pourra preserver desdictes fiebres et pestes⁴².

PICHOT : Messieurs, Au temps des dernieres pestilences qui vindrent en cette ville l'an 1546, j'avois escript quelque petit regime pour se garder du dangier. Ces jours passez voyant ce mal saulvage et espouvantable revenu, ay corrigé, amplifié et quasi renouvelé ledit traicté. Lequel à vous, Messieurs les gouvernateurs amateurs du bien public, presente et dédie comme un témoin et en signe du bon vouloir que j'ay de secourir à la nécessité du temps⁴³.

BRIET : Messieurs, l'injure du temps, m'a fourny de nouveau sujet, à mon très grand déplaisir, de vous tesmoigner le desir que j'ay eu toute ma vie, d'employer tout ce qui est de moy, pour le bien et la conservation du public. En voicy quelques effets, qu'à juste occasion je vous presante, puisque vous estes les peres et conservateurs de la République⁴⁴.

La question de la justification du livre affleure clairement : pourquoi un livre (de plus) alors que l'on semble n'avoir rien de neuf à dire ? Pichot pose plus explicitement encore le problème, puisqu'il poursuit :

Si quelque momus, zoïle ou mocqueur crie que plusieurs autres ont escript de ceste matiere, et que cecy ne sont que rhapsodies et choses ramassées et empruntées, je confesse que l'origine et invention de cest argument se doit référer aux majeurs⁴⁵.

Tous y répondent d'abord par les circonstances et le contexte épidémique réitéré, la mention par Tarrega comme Pichot d'un premier texte de leur main, antérieur de plusieurs années (dont, dans les deux cas, il ne semble pas y avoir trace, sauf pour Pichot la mention par Du Verdier), ne faisant que souligner l'idée qu'à chaque poussée de la maladie doit correspondre un livre. Ces justifications, cependant, épousent également l'histoire de l'imprimé et de la vulgarisation. L'argument d'un texte précédemment rédigé et qu'il faudrait compléter peut paraître tout naturel chez Tarrega, car la nouveauté est dans le geste même de publication à destination du public non professionnel. La justification par la nouveauté est ainsi explicitement transférée du contenu vers le support et sa modernité. Pichot reprend l'argument mais y ajoute les progrès réalisés dans la forme du discours :

⁴² G. de Tarrega, *Tracté contre la peste*, non paginé, sans signature : verso de la page de titre et fol.2r.

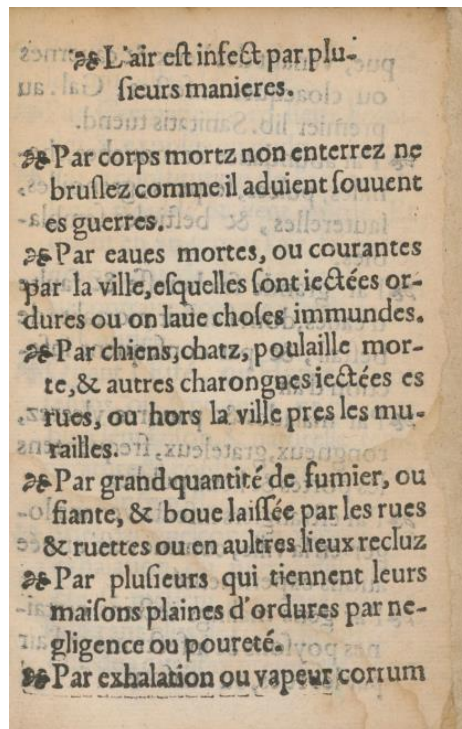
⁴³ P. Pichot, [*Traité de peste*], fol. A2.

⁴⁴ G. Briet, *Discours*, p. 3-4.

⁴⁵ P. Pichot, [*Traité de peste*], fol. A2.

Toutefois apres que l'on aura bien regardé ce petit labeur, on cognoistra que l'eage posterieure peult adjouster quelque methode, avec lumiere, ordre et facilité, laquelle si ay accomplie, j'en laisse le jugement aux lecteurs doctes et benevoles, qui pour le moins estimeront ma bonne volonté d'avancer le proffit commun et de servir à la posterité⁴⁶.

Si l'argument d'un premier texte à amplifier peut sembler topique, après Tarrega, c'est surtout ses qualités pédagogiques que Pichot met en avant, sa capacité à produire un discours clair et facile, ainsi que peut-être aussi les progrès matériels du livre, les éditions de Gaspard Philippe étant encore en gothique bâtarde, très peu lisibles et conformes à une esthétique très proche de celle des manuscrits, alors que le traité de Pichot est en romain, aéré, méthodiquement présenté, avec des listes claires.



P. Pichot, [*Traité de peste*], fol. A3v. Numérisation BnF - Gallica

Guillaume Briet, en revanche, invoque l'argument de la nouveauté thérapeutique et ses talents spécifiquement médicaux, reprenant le topos du « Nain qui est parqué sur l'espaule d'un Geant » :

Je sais bien que plusieurs devant moy, meus de mesme affection, en pareille affliction, ont presanté au public quasi pareils remedes. Je dis quasi, parce qu'en nostre Medecine, comme ez autres ars et sciences, il se descouvre toujours quelques remedes, que nos peres ont ignoré : on en pourra trouver asses bon nombre en ce present traicté, desquels le temps, l'estude, l'experiance (ayant par la grace de Dieu faict la Medecine en ceste ville pres de quarante ans), la conversation avec les plus doctes en nostre vacation, me peuvent avoir acquis la cognoissance⁴⁷.

⁴⁶ *Ibid.*, f. A2v.

⁴⁷ G. Briet, *Discours*, p. 3-4.

Trois stratégies différentes, étroitement corrélées à l'évolution de la place du livre dans le paysage intellectuel de la cité, aux progrès pédagogiques réels de la mise en discours à destination du grand public puis, selon Briet, à des progrès thérapeutiques.

Considéré sous cet angle, le corpus bordelais illustre parfaitement le rôle réel de ces traités : l'usage du français comme les adresses aux autorités municipales signalent le double système de communication (conseiller, rassurer) et le double destinataire (les autorités municipales, la population). Compte-tenu du caractère répétitif des textes, on peut se demander dans quelle mesure la première opération (écrire pour la Jurade et la conseiller) n'est pas en réalité un masque pour la deuxième, plus concertée qu'on ne croit. En effet, si les textes sont adressés aux jurats, ils sont publiés : ce ne sont donc pas de simples mémoires ou rapports à usage interne et le *topos* d'un premier texte à améliorer pour le bien public pourrait signifier le passage des notes personnelles à la publication. Par ailleurs, les médecins payés par la ville se mettent en scène dans leur rôle de médecins-conseil, expérimentés, attentifs et attachés à la chose publique, et mettent en outre en scène une Jurade elle aussi attentive au bien public et qui se tient informée des derniers développements (même s'il n'y en a pas). Le traité apparaît ainsi comme une habile manœuvre de relations publiques, la Jurade sollicitant le conseil avant tout pour... montrer qu'elle le sollicite et indiquer à ses administrés qu'elle remplit son rôle en temps de crise. Le traité publié par Olivier Poupard « Poictevin, de S. Messant, Medecin ordinaire de la dite ville de la Rochelle » obéit à la même logique qui est celle de tous les médecins de ville, mais il éclaire davantage encore l'importance de l'ancrage local, puisqu'il invoque le problème de la contagion et la peur de ceux qui commercent avec la ville portuaire qu'est La Rochelle :

Messieurs, depuis le mois d'Octobre dernier passé, il a pleu à Dieu nous visiter de ses verges, toutesfois assez legeres, nous envoyant une malladie esparse parmie le pouvre peuple, sans atteque, que bien peu, des plus riches et aisez. [...] Mais les uns et les autres, craignans que, par nous, la contagion ne parvient jusques à eux, se sont voulus asseurer, deffendans les conversations ordinaires avecques nous, chose de quelque importance à nostre commerce⁴⁸.

La dédicace de Jean David au comte d'Escars, en revanche, dans un cadre qui n'est pas celui de la médecine officielle d'une ville, n'invoque que « l'extreme danger de mort » et les ravages sociaux provoqués par la peste pour justifier de l'écriture d'un traité destiné simplement à « un-chacun » et plus particulièrement aux pauvres⁴⁹.

LES TRANSFORMATIONS DU CONTENU

La question de l'ancrage local nous ramène à celle du contenu et de la nouveauté sur le fond, car, d'une part, c'est par là que l'on peut trouver un intérêt spécifique à ces textes, et de l'autre, Guillaume Briet n'a pas tort quand il évoque, pour son propre traité, quelques nouveautés.

Si ces textes sont clairement destinés à rassurer et à éduquer, plutôt qu'à faire progresser la médecine, on note des évolutions importantes dans la manière de les rédiger. Comme souvent dans la littérature scientifique de cette époque, les éléments importants ne sont pas nécessairement explicites, mais se déduisent de l'ordre du livre, de l'importance accordée ou non à tel ou tel passage obligé. Le texte de Pichot, ainsi, suit le même plan que celui de Gabriel de Tarrega et de bien d'autres : d'abord, la prévention, ensuite, la cure. Dans les deux

⁴⁸ O. Poupard, *Conseil divin touchant la peste*, « A messieurs les Maire, Eschevins, Conseillers et Pairs, de la Rochelle », fol. *2r.

⁴⁹ J. David, *Traicté de la peste*, fol. ã2r.

cas, les remèdes sont les mêmes et puisés aux mêmes sources. Mais le court texte de Tarrega insiste surtout sur les moyens de se préserver, avec des conseils comportementaux qui restent très généraux et qui sont en fait ceux de tous les régimes de santé en matière d'hygiène, peste ou pas (aérer la maison ou procéder à des fumigations d'herbes aromatiques), auxquels, comme nombre de ses confrères, il ajoute aussi des prières. L'essentiel du traité est occupé par le détail d'un grand nombre de recettes pharmaceutiques préservatives ou curatives.

On retrouve, dans le texte de Pierre Pichot de nombreuses pages sur la prévention individuelle, et les mêmes recettes de thériaque ou de bol d'Arménie⁵⁰. Un examen plus attentif permet cependant de s'apercevoir rapidement qu'il y a proportionnellement moins de recettes que dans le traité de Tarrega et beaucoup plus de conseils d'hygiène et de comportement, de nature en outre variée. Le traité de Pierre Pichot s'ouvre également par une réflexion sur les causes qui va dans le sens du développement d'une hygiène publique et qui donne donc à la Jurade des informations différentes de celles qu'avait pu lui fournir Gabriel de Tarrega, quarante-cinq ans auparavant. Si la cause réelle de la contagion n'est toujours pas identifiée, le médecin prend soin de donner une liste d'éléments susceptibles de transmettre la maladie, dont les jurats comme les simples citoyens peuvent déduire des mesures d'hygiène simples à mettre en œuvre : « corps morts non enterrez », eaux stagnantes, « chiens, chatz, poulaille morte », « grande quantité de fumier » et, de manière générale, ordures et « abundance de mouches, chenilles pulces, serpens, grenouilles, et bestioles semblables »⁵¹, etc. (voir l'illustration *supra*). De nombreux conseils venus de l'expérience empirique sont de ce fait pertinents, comme changer souvent le linge ou brûler la literie.

Les médecins tentent par ailleurs de tirer les conclusions de chaque poussée épidémique. Ainsi Pichot pour la peste de 1564 :

aucuns estiment que les pluyes longues et constitution australe de l'année 1561. et le grand nombre des corps morts par guerre, pour le fait de la religion, et non enterrez en l'an 1532. aussi pour la famine en mesme année. puy l'inconstance et inequalité de l'année, 1563 mal gardant sa saison et temperature naturelle, ont causé en l'air quelque qualité veneneuse et maligne generale quasi par toute la France⁵².

On apprend ainsi qu'en 1562 on a mangé, semble-t-il, à Bordeaux « pain faict de blé vieux, ou gardés es lieux reclus et pourry » (« comme l'année passée 1562 », précise Pichot)⁵³.

La deuxième partie de l'ouvrage, qui concerne la cure, comporte de nombreuses mesures d'hygiène publique ou privée qui ne figuraient pas chez son prédécesseur et qui referment l'ouvrage. Il distingue ainsi nettement trois degrés : la manière de tenir la chambre du malade et d'assainir la maison⁵⁴, « ce que doybvent faire les voysins des maisons infectes »⁵⁵ et enfin les mesures de « preservation de la ville »⁵⁶, passages dans lesquels il s'exprime sur un ton impératif à destination de la Jurade. Il faut « tenir l'air de la ville net et pur » en chassant les vagabonds⁵⁷ et en allumant de grands feux⁵⁸, instituer une sorte de milice veillant à

⁵⁰ Pour les recettes et remèdes traditionnels contre la peste, nous renvoyons par exemple à J. Coste, *Représentations et comportements en temps d'épidémie dans la littérature imprimée de peste (1490-1725)*, Paris, Champion, 2007.

⁵¹ P. Pichot, [*Traité de peste*], fol. A3v-4r.

⁵² *Ibid.*, fol. B1v.

⁵³ *Ibid.*, fol. B2r.

⁵⁴ *Ibid.*, fol. E4v et G2 r pour les conseils aux domestiques pour « purger les maisons pour seurement y demourer ».

⁵⁵ *Ibid.*, fol. G4v.

⁵⁶ *Ibid.*, fol. H3r.

⁵⁷ *Ibid.*, fol. H1v.

⁵⁸ *Ibid.*, fol. H1r.

l'enlèvement des ordures par chaque particulier⁵⁹, veiller à ne pas entraver les cours d'eau, etc. Il conclut : « la preservation et curation de la peste, consiste en la purification et dessication universelle de l'air de la ville, puy en particulier de l'air des maisons et des habitants »⁶⁰, rappelant la hiérarchie normale des mesures à prendre. Tout le traité de Pichot, à la différence de celui de Tarrega qui était essentiellement une liste de recettes, tend vers ces mesures d'hygiène publique qui viennent le refermer. La production d'un nouveau traité à destination de la Jurade comme des habitants de la ville n'est donc en réalité pas gratuite : si le fond des connaissances n'a guère varié, l'angle sous lequel le médecin choisit de les sélectionner et de les exposer peut changer. Entre Tarrega et Pichot, la notion de santé publique, si elle n'est pas encore ainsi nommée, a clairement fait des progrès et le rôle des municipalités est devenu plus prégnant⁶¹, ce qui modifie la façon de réfléchir à la maladie. C'est donc sur la mise en lumière des liens forts entre le médecin de ville et la Jurade que ce corpus est intéressant, non pour savoir comment on soignait la peste, mais pour mieux éclairer le milieu local et le rôle de la municipalité.

Le texte le plus intéressant des trois, parce que le plus original, est de ce fait celui de Guillaume Briet. S'il affirme que la première cause de la peste est l'« ire de Dieu », puis expose les causes naturelles secondes bien connues que l'on vient de voir énumérées chez Pichot, il se distingue en faisant de la contagion une troisième sorte de cause, séparant clairement les airs infectés qui font naître la maladie, et la « contagion » qui la propage ensuite. Pichot affirmait en effet « les causes externes de la peste sont deux : l'air infecté, et alimentz corrompus »⁶². Il rangeait indifféremment dans la même liste le passage d'étrangers pestiférés et les ordures laissées à l'air libre. Briet distingue, quant à lui, une survenue qu'il qualifie de « naturele », soit les blés pourris, eaux stagnantes, mauvais air, etc. et « la troisieme cause et occasion de la Peste », soit :

[la] contagion, quand les causes susdictes [*i.e. les causes naturelles*] cessant, quelque infortunée marchandise tirée de lieu infect se debite parmy nous ; quelque personne infectée du mal converse parmy nous ; quelque habillement, coyte, ou autre meuble infect reservé de long temps se met en usage parmy nous. Ce mal est transporté d'ailleurs, et non nay avec nous⁶³.

Il conclut que « comme une brebis galeuse infeste tout un troupeau : aussi une personne pestiférée peut infester toute une ville »⁶⁴.

Il s'adresse de ce fait directement aux habitants et surtout à la Jurade pour les faire réfléchir sur le rôle de ce qu'il nomme la « peste transportée » de 1599 :

J'ay voulu faire ce discours, aux fins qu'un chacun de bon jugement considere en soy-mesme, à laquelle des trois causes nous devons raporter la contagion, qui nous est arrivée ceste année 1599⁶⁵.

Le texte est remarquable parce qu'il présente un récit minutieux et circonstancié du mode de dissémination de l'épidémie et met en œuvre l'identification précise de ce que nous appellerions aujourd'hui le patient zéro :

⁵⁹ *Ibid.*, fol. H3r.

⁶⁰ *Ibid.*, fol. H3.

⁶¹ L'étude sur Lyon que nous citons plus haut place son *terminus a quo* en 1570, années qui sont à Bordeaux celles où Pichot est médecin de la ville.

⁶² P. Pichot, [*Traité de peste*], fol. A2v.

⁶³ G. Briet, *Les Causes de la peste*, p. 7-8.

⁶⁴ *Ibid.*, p. 9.

⁶⁵ *Ibid.*

Quant à la troisieme cause et occasion de la Peste, qu'on appelle contagieuse, ou plustost transportée [...], il semble que celle, dont nous sommes à presant visitez, en despend : ayant premierement aparü chez Pierre de Ricault, maistre Chirurgien demeurant à porte Medoque, ou veint un estrangier, dit-on, venant d'Espagne pour se faire traicter d'un bubon en l'aigüe, que le serviteur de boutique pensoit estre venerien : il le faict veoir à son maistre, lequel ne cognoissant le mal y apporte ce qu'il peut. Cependant le malade mourut, le serviteur aussi, un fils d'un Conseiller en la Court logé en ceste maison pour estre instruit aux lettres par le fils dudict chirurgien mourut. Des servantes l'une malade ou infecte se retirant au Chasteau Trompette avec un sien parent soldat dudict Chasteau, y apporta le mal et y moururent plusieurs. Une autre servante se retira chez La Coze marchant au pont saint Jean, ou toute sa famille est quasi morte. On dict que les meubles de la maison du dict Chirurgien furent de nuit volez, et par consequent ou vendus ou transportez en diverses maisons, dont le mal s'est fourré, et comme semé par ce moyen en toute la ville. Ç'a esté une petite mesche, qui est tombée sur des estoupes bien disposées à recevoir le feu⁶⁶.

Ce n'est qu'après ce remarquable récit de contagion que prend place un chapitre intitulé « Description de la peste » puis « La precaution ou maniere qu'on doit tenir pour se preserver en temps contagieux »⁶⁷.

Briet, lecteur à la faculté chargé des apothicaires, s'adresse aux medecins, mais aussi explicitement aux apothicaires et aux chirurgiens, organisant la répartition des rôles dans la réaction à la maladie. Il sélectionne par ailleurs l'information, transmettant les conseils de la tradition hippocratique et galénique, mais citant aussi tant des medecins de plus récente mémoire (en particulier l'italien Mattioli et le français Fernel, à plusieurs reprises) que sa propre expérience. Il précise ainsi : « ils [les medecins, chirurgiens et apothicaires] trouveront icy les remedes [qu'il a] trouvé les plus propres, qu'ils adjousteront à ceux qu'ils ont acquis par la lecture des bons livres, et leur propre experiance »⁶⁸. La question de la nouveauté est la plus directement corrélée aux ressources locales, qu'il s'agisse de la présence de certaines plantes ou, point intéressant, de la circulation des textes. Briet signale ainsi l'efficacité de « la racine de Scorsonera⁶⁹ ou viperina [...] merveilleuse pour le preservation et curation de ceste maladie ». Or il précise d'une part que « c'est une plante incognue à nos anciens semblable à Tragopogon ou barba hircina⁷⁰ ; j'en ay veu autres-fois ez prairies vers la Trene⁷¹. Elle est fort frequente en Xaintonge et isles »⁷² et d'autre part qu'il a « veu autres-fois un traicté de la Peste imprimé à la Rochelle, qui ne faict que chanter ses proprietés jusques à la dire la vraye Antidote de la Peste. Les medecins d'Italie en font grands cas »⁷³. Il ne peut s'agir que du traité d'Olivier Poupart qui comporte « deux notables histoires : l'une de la Scorzonere, l'autre de la Pierre Bezaar, qui sont deux excellens theriaques ». C'est au plus près de la littérature sur la peste, à La Rochelle plutôt qu'en Italie, que Briet, qui est protestant, est allé chercher ses informations. Les conseils de santé publique tiennent eux aussi compte des ressources locales, par exemple sur la question des feux, remède préconisé depuis l'Antiquité

⁶⁶ *Ibid.*, p. 13-14 ;

⁶⁷ *Ibid.*, respectivement p. 17 et 21.

⁶⁸ *Ibid.*, p. 16.

⁶⁹ La scorsonère, dont on mange en effet les racines, le plus souvent vendues sous le nom de salsifis.

⁷⁰ *Tragopogon pratensis*, ou salsifis des prés.

⁷¹ Probablement l'actuelle commune de Latresne.

⁷² G. Briet, *Les Causes de la peste*, p. 31.

⁷³ *Ibid.*

pour assainir les villes, où Briet préconise de brûler les cyprès du cypressat de Cenon⁷⁴, destiné à un usage maritime, et de l'entretenir à cet effet :

Il fault que les grands feux alumez en divers endroicts de la ville consument ce venin, les immundicitez premierement ostées, et y adjouter sur la fin bois et graines de laurier, et genevre, du rosmarin, souchet, du pin, armoise, lavande, sauge et autres herbes odoriférantes. Il me semble que l'auctorité du Magistrat pourroit faire couper une vingtaine de cyprez des plus anciens du cypressa : les dedier à ceste œuvre : c'est à la peine d'estre curieux d'en faire revenir d'autres pour perpétuer la memoire de ce bois⁷⁵.

Ou quand, évoquant le fait que faire sonner régulièrement les cloches permet de brasser l'air de la ville, il ajoute :

que les maistres des Navires qui sont devant la ville, soyent exhortés chascun à saluer tous les matins la ville, par deux ou trois coups de canon : ce qui servira non seulement pour l'esbranlement de l'air, mais pour la vapeur, dessicative de la poudre à canon⁷⁶.

Il préconise enfin un contrôle assez strict de la population, par l'interdiction des rassemblements (« le mal, qui nous vient par attouchement et frequentation des uns avec les autres, doit estre osté par la prudence et bon ordre du Magistrat »), la réglementation des hôpitaux, l'établissement « en chasque quartier de ville, [de] un ou deux, ou trois Commissaires, ou intendans sur la santé, qui tous les jours fassent la reveuë » des nécessiteux et des malades⁷⁷, l'usage fréquent de la lessive et le contrôle sanitaire des lavandières, et chacun est invité, « en sa maison particuliere », à imiter les mesures publiques. Contrairement à Pichot qui refermait son ouvrage sur les mesures publiques, Briet les développe d'abord dans la partie de son traité consacré à la prévention, avant d'aborder la traditionnelle question de la cure.

L'exemple des traités bordelais et, au-delà, aquitains sur la peste est fondamentalement le reflet fidèle d'un mouvement médical mais aussi et surtout éditorial national, malgré la longue faiblesse de l'imprimerie bordelaise ; il révèle aussi la très forte intrication locale du Collège des médecins et de la Jurade, qui semble avoir favorisé un essor rapide d'une politique de santé publique, au moins sur le papier et les différences de stratégie éditoriale entre médecins privés et médecins de ville. Il montre aussi quelles sont les limites de l'aire d'influence

⁷⁴ À l'emplacement du parc public aujourd'hui nommé le Cypressat, dans la commune de Cenon limitrophe de Bordeaux, se trouvait jusqu'à la Révolution française une forêt de cyprès. Les cyprès ont été presque tous tués par un hiver très rigoureux en 1709 puis la forêt laissée à l'abandon après la Révolution. La présence d'une forêt de cyprès est attestée au moins depuis le milieu du Moyen Âge. Selon des informations (ou des légendes ?) variées, on accrochait aux mâts des navires de Bordeaux transportant du vin une branche de cyprès qui en authentifiait la provenance, ou plus certainement était le signe d'un acquittement des taxes portuaires : « One such toll had been paid to the lord of *Cypressat*, a small domain opposite Bordeaux, and in sign of payment a cypress branch used to be delivered to the captain of each ship. This due survived, but the branch was now delivered at the castle of l'Ombrière in bordeaux by the Constable, who handed over part of the money to Cypressat, keeping part for the King », E.M Carus-Wilson, *Medieval Merchant Venturers: Collected Studies* [1967], London et New York, Routledge, 2005, p. 31. Le musée des Beaux-Arts de Bordeaux conserve un tableau d'Edmond-Louis Dupain dépeignant le « [Paiement du tribut du Cypressat - Le Droit de sortie à Bordeaux au XVI^e siècle](#) ». Voir aussi dans ce volume la contribution de Claire Varin d'Ainvelle, « Que savons-nous d'Arnaud Landric », note 8.

⁷⁵ *Ibid.*, p. 43-44.

⁷⁶ *Ibid.*

⁷⁷ *Ibid.*, p. 45.

culturelle ou scientifique de chaque ville, avec la publication de traités de peste dans les capitales régionales ou confessionnelles (Bordeaux – La Rochelle – Poitiers – Limoges), et témoigne de la manière dont l'information pouvait circuler, les nouveautés italiennes arrivant progressivement dans les traités bordelais, tandis que la transmission entre médecins d'une même ville mais aussi d'une même région, avec la citation explicite de Poupard par Briet, atteste de la cohésion de ce corps à la fois professionnel et régional. Il montre enfin comment le milieu local, les conditions climatiques et hydrologiques, la flore et les ressources spécifiques, comme le cypressat ou les navires remontant la Garonne, peuvent être intégrés à une tradition médicale à la fois antique et européenne.

BIBLIOGRAPHIE

SOURCES

BRIET, G., [Discours sur les causes de la peste survenue à Bourdeaux, cest an 1599, avec la préservation et curation d'icelle](#), Bordeaux, Simon Millanges, 1599.

DAVID, J., *Traicté de la peste contenant les causes, signes, praecautiō et cure d'icelle ; ensemble des causes et cure de la maladie populaire qu'a régné l'année passée 1595*, Limoges, Hugues Barbou, 1596.

PICHOT, P., [Description de la peste à Bourdeaux] [A messieurs les Maire et Juratz de ceste ville de Bourdeaux](#), Pierre Pichot medecin, Bordeaux, Veuve Morpain, 1564.

POUPARD, O., [Conseil divin touchant la maladie Divine, et Peste en la ville de Rochelle. Item deux notables histoires, l'une de la scorzonere, l'autre de la pierre bezar qui sont deux excellens theriaques. Faict, premierement, latin, puis françois](#), La Rochelle, Jean Portau, 1583.

TARREGA, G., *Tracté contre la peste moult utile et profitable faict et composé à la requeste de Messeigneurs les maire et soubz-maire et Jurés de Bourdeaux*, Bordeaux, Gaspard Philippe, 1519.

LITTÉRATURE SECONDAIRE

BARRY, S., « Bordeaux face à la peste aux XVI^e et XVII^e siècles », *Histoire des Sciences médicales. Organe officiel de la Société Française d'Histoire de la Médecine*, t. 34, n° 3, 2000.

BARRY, S., et FAURÉ, M., *Préservez-vous du mal. Les Bordelais face à la peste XIV^e-XVIII^e siècles*, Bordeaux, Memoring, 2021.

CHABÉ, A.-A., [La Faculté de médecine de Bourdeaux aux XV^e et XVI^e siècles](#), Bordeaux, Bière, 1952.

COSTE, J., *Représentations et comportements en temps d'épidémie dans la littérature imprimée de peste (1490-1725). Contribution à l'histoire culturelle de la peste en France à l'époque moderne*, Paris, Honoré Champion, 2007.

COSTE L., « [Bordeaux et la peste dans la première moitié du XVII^e siècle](#) », *Annales du Midi*, 110-224, 1998, p. 457-480.

DELPIT, J., [Origines de l'imprimerie en Guyenne](#), Bordeaux, E. Forastié et fils, 1869.

HILDESHEIMER, F., *La Terreur et la pitié. L'Ancien Régime à l'épreuve de la peste*, Paris, Publisud, 1990.

HOBART, B., *La Peste à la Renaissance. L'imaginaire d'un fléau dans la littérature au XVI^e siècle*, Paris, Classiques Garnier, 2020.

LE BERRE, A., « [Le traité de peste de la renaissance, un objet littéraire ?](#) », *Le verger* – bouquet XXVIII, juin 2024.

LEGROS, A., « La vie et l'œuvre d'un médecin contemporain de Montaigne, Pierre Pichot », *Revue française d'histoire du livre*, 92-93, 1996, p. 361-374.

MAILHOT L., [Les Débuts de la santé publique à Lyon à travers la littérature médicale de 1570 à 1650](#), sous la direction de Nicolas Le Roux, Université de Lyon 2, 2013.

MONTAGNE, V., *Médecine et rhétorique à la Renaissance : le cas des traités de peste en langue vernaculaire*, Paris, Classiques Garnier, 2017.

G. PÉRY, [*Histoire de la Faculté de médecine de Bordeaux et de l'enseignement médical dans cette ville : 1441-1888*](#), Paris, Doin et Bordeaux, Duthu, 1888.

J.-F. VIAUD, *Le Malade et la médecine sous l'Ancien Régime : soins et préoccupations de santé en Aquitaine, XVI^e-XVIII^e siècles*, Bordeaux, Fédération historique du Sud-Ouest, 2011.